

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PONTIAC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Procès-verbal – mercredi le 6 août 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE, TENUE AU 134 RUE PRINCIPALE (BUREAU MUNICIPAL) LE 6 août 2025 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME CHRISTINE FRANCOEUR, MAIRE

Sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Denault et Lise A. Romain, messieurs les conseillers Gaétan Graveline, Dave Hérault

Est aussi présent le secrétaire d’assemblée : le directeur général / greffier-trésorier par intérim Pierre Vaillancourt.

Sont absent : Debbie Laporte, Philippe Ouellet

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu’il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d’incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Ordre du jour
 - 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025
 - 1.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2025
 - 1.5 Période de questions
 - 1.6 Annulation Focus - Contrat #3701
 - 1.7 Commandite pour le Festival du Bûcheron aux Chutes Coulonge
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 2.1
- 3. TRANSPORT
 - 3.1 Octroi de contrat – Pavage des Rues Romain et Albert
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 4.1
- 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 5.1
- 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 Avis de motion – « Règlement 2025-274, modifiant le règlement 2004-201 relatif au « RÈGLEMENT D’INTERPRÉTATION ET D’ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D’URBANISME »
 - 6.2 Plan de projet de lotissement
- 7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1
- 8. FINANCES
 - 8.1 Adoption des prélèvements bancaire, du registre des chèques et de la liste des comptes fournisseurs
 - 8.2 Dépenses du directeur général par intérim
- 9. DEMANDES A LA MUNICIPALITÉ
- 10. INFORMACTIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL
- 11. INFORMATION MRC PONTIAC
- 12. CORRESPONDANCE
- 13. SUIVI DE DOSSIERS
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

2025-08-116
1.2

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

ATTENDU QUE si le conseil municipal souhaite ajouter un point à l'ordre du jour lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

Il est proposé par Lise A. Romain
Et résolu

D'adopter l'ordre du jour et de renoncer au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision ;

QUE le conseil ajoute à l'ordre du jour le(s) point(s) suivant :

7.1 OCTROI D'ACHAT POTEAU ET FILET DE VOLLEYBALL

ADOPTÉE

2025-08-117
1.3

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Gaétan Graveline
Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-08-118
1.4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Dave Hérault
Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-08-119
1.5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025-08-120
1.6

ANNULATION FOCUS – CONTRAT #3701

CONSIDÉRANT que le contrat #3701 est arrivé à échéance le 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT que ce contrat couvrait les unités, FJZ4687-9, FORD F-250 2015 – ID 167B5, AHG817058, BOB CAT 2019 – ID 167BB, FHF4261-1, BOBCAT 2012 – ID 167C1 et L699392, Freightliner – ID 167C7 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Graveline et résolu;

QUE le conseil confirme l'annulation officielle du contrat #3701 pour les équipements mentionnés ci-dessus, à compter de la date d'échéance du 30 avril 2025.

ADOPTÉE

2025-08-121
1.7

COMMANDITE POUR LE FESTIVAL DU BÛCHERON AUX CHUTES COULONGE

ATTENDU que l'organisme Parc des Chutes Coulonge a soumis une demande de commandite dans le cadre du Festival du Bûcheron, qui se tiendra aux Chutes Coulonge ;

ATTENDU que l'événement vise à promouvoir le patrimoine forestier régional et à soutenir les activités culturelles et communautaires de la région ;

ATTENDU que la visibilité offerte au commanditaire dans le cadre de l'événement est jugée pertinente et bénéfique pour notre organisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nathalie Denault et résolu;

QUE le conseil municipal accepte de soutenir le Festival du Bûcheron aux Chutes Coulonge qui aura lieu les 26 et 27 septembre 2025 en tant que commanditaire Cèdre, pour un montant de 500 \$;

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT

2025-08-122
3.1

OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE DES RUES ROMAIN ET ALBERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Fort-Coulonge souhaite procéder aux travaux de pavage sur la Rue Romain (175m x 8.5m) et le rehaussement de la Rue Albert (175m x 8.5m) ;

ATTENDU QUE l'entreprise Jason Hynes Construction Inc a soumis deux estimation pour effectuer ces travaux, datée du 30 juillet 2025, sous le numéro EST342, pour un montant total de 115 312,71 \$ taxes exclues ;

ATTENDU QUE les travaux prévus comprennent, pour la Rue Romain le nettoyage de la surface, l'application de colle asphaltique commerciale RS-1, ainsi que la pose de l'asphalte ESG-10 avec compactage à différentes profondeurs ;

ATTENDU QUE pour la Rue Albert, les travaux incluent la mise en forme de la pierre fournie par la municipalité (ou existante), la compaction, et la pose d'asphalte ESG-14 à une profondeur de 60 mm avec compactage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :Nathalie Denault et résolu;

QUE le conseil municipal de Fort-Coulonge octroie les deux contrats soit un pour le surfacage de la rue Romain au coût de 58 973,00 \$ excluant les taxes applicables et le rehaussé de la rue Albert au coût de 56 339,71 \$ excluant les taxes applicables à l'entreprise Jason Hynes Construction Inc. ;

QUE le directeur général par intérim soit mandaté pour signer tout document requis pour officialiser cet octroi de contrat.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-08-123
6.1

AVIS DE MOTION – 2025-274 MODIFICATION RÈGLEMENT D'INTERPRÉTATION ET D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 2004-201

Avis de motion est, par la présente, donné par Gaétan Graveline à l'effet qu'un règlement portant le numéro **2025-274**, modifiant le règlement **2004-201** relatif au « RÈGLEMENT D'INTERPRÉTATION ET D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Cet avis de motion est accompagné d'une demande de dispense de lecture du projet de règlement.

Le projet de règlement est déposé devant le conseil à la présente séance.

2025-08-124
6.2

ADOPTION DU PROJET DE LOTISSEMENT CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE NUMÉRO 2004-203 POUR LE LOT 6 565 645

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge a reçu une demande de projet de lotissement pour la subdivision du lot 6 565 645 créant les lots portant le numéro 6 695 011 et 6 695 0106 682 589, situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE le projet de lotissement a été dûment analysé par le service de l'urbanisme de la municipalité, lequel a confirmé sa conformité aux dispositions de la réglementation municipale en vigueur, soit le Règlement numéro 2004-203 relatif aux lotissements ;

ATTENDU QUE toutes les exigences légales, techniques et réglementaires ont été respectées, notamment en ce qui concerne les normes d'aménagement du territoire, les infrastructures requises ainsi que les mesures de sécurité ;

ATTENDU QUE ledit projet ne contrevient à aucune autre disposition des règlements municipaux, provinciaux ou fédéraux applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise A. Romain et résolu :

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge adopte le projet de lotissement tel que présenté relativement aux lots numéro 6 695 011 et 6 695 010 ;

QUE ce projet est reconnu conforme au Règlement municipal numéro 2004-203 sur les lotissements ;

QUE l'officier municipal désigné soit autorisé à signer tous les documents requis afin de permettre la mise en œuvre du projet de lotissement susmentionné.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2025-08-125
7.1

OCTROI D'ACHAT DE POTEAU ET FILET DE VOLLEYBALL

ATTENDU QUE le besoin d'équipements sportifs pour le développement des activités de loisirs et sportives au sein de la communauté a été identifié ;

ATTENDU QUE l'achat de poteau et de filet de volleyball est jugé essentiel pour améliorer les installations sportives et répondre à la demande croissante des utilisateurs ;

ATTENDU QUE ces équipements contribueront à l'accessibilité et à la qualité des activités sportives offertes aux citoyens ;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à cet achat proviennent du fonds de la politique familiale, dont les objectifs incluent la promotion du bien-être et de l'intégration des jeunes dans des activités sportives et récréatives ;

Il est proposé par Lise A. Romain et résolu que :

QUE le conseil approuve l'achat de poteau et d'un filet de volleyball pour un montant maximal de 3 500 \$ (trois mille cinq cents dollars) et les fonds nécessaires pour cet achat seront pris en charge par le fond de la politique familiale.

ADOPTÉE

8. FINANCES

2025-08-126
8.1

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE, DU REGISTRE DES CHÈQUES ET DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes du mois d'avril ont été vérifiés par Nathalie Denault et Lise A. Romain

QU'il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par Nathalie Denault
Et résolu

QUE le conseil adopte, tel que présentée, les listes suivantes pour le mois de juillet 2025, totalisant les montants suivants :

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE, totalisant un montant de 20 345,93 \$

REGISTRE DES CHÈQUES, totalisant un montant de 1 816,85 \$.

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, totalisant un montant de 374 127,46 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

POUR UN GRAND TOTAL de 375 944,31 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2025-08-127
8.2

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM - DGE (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général par intérim

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025-08-128
10.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Lise A. Romain
Et résolu

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h33.

Présidente

Secrétaire



Christine Francoeur,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier par intérim

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».